

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 22 JUILLET 2026

PAGE 1/2

P.V. n° 1 (visioconférence)

Président : M. LAGARDE.

Présents : MM. BOUDET – LEYGE – NARBATE – NAHUM – OYHAMBERRY - REPENTIN – ROUGER – SICOT.

Excusés : MM. BATTOU.

Salariés : MME. MATHIEUX. – M. CLEMENT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHANGEMENT DE POULES SENIORS REGIONALES

La Commission a bien pris connaissance des différentes demandes reçues au cours de la semaine concernant les éventuels changements de poules.

Seules les demandes d'échange avec accord des deux clubs ont été étudiées. Les demandes de modification sans accord avec un autre club n'ont pas été acceptées.

Les membres ont donc statué sur 2 demandes :

- **R3** = TARGON SOULIGNAC F.C. et MAS A.C. : **8 POUR et 1 CONTRE**. Échange de poule validé. TARGON SOULIGNAC F.C. est désormais positionné dans la poule H et le MAS A.C. est positionné dans la poule I.
- **R1** = E.S.A BRIVE et U.S. BOUSCAT : **7 POUR et 2 CONTRE**. Échange de poule validé. E.S.A. BRIVE est désormais positionné en poule A et U.S. BOUSCAT est désormais positionné en poule B.

Prochaines réunions :

- **le mardi 28 juillet 2026** à 10h00 à Puymoyen : tirage du 1er tour de la Coupe de France.
- **le mardi 25 août 2026** à 10h00 à Puymoyen : tirage du 2ème tour de la Coupe de France et du 1^{er} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Bernard LAGARDE



Le secrétaire de séance,
Salomé MATHIEUX



COMPETITIONS REGIONALES SENIORS
REUNION DU 22 JUILLET 2026

PAGE 2/2

Procès-Verbal validé le 24 juillet 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

